



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/31

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Date de la convocation :

Mardi 21 avril 2026

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **27**

Nombre de conseillers
en exercice : **27**

Nombre de membres
présents : **20**

Nombre de votants : **23**

Quorum : **14**

Secrétaire de séance :

MME LISE VALAT

Le **mardi 28 avril 2026 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en **salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POZZO DI BORGO, M BONARDI, Mme POGGI, M. MERY, *adjoints au Maire*, Mme MARI, M. GONZALEZ, Mme FONTAINE, M. DEFENDINI, Mme CASASOPRANA, M. ALESANDRI, M. ROGLIANO, M. BENARD, Mme MEZZACQUI, M. GUITERA, Mme PIETRI, M. CASALONGA, M. COUSIN, *conseillers municipaux*.

ETAIT REPRESENTE : Mme FERRANDO (donne procuration à Mme MEZZACQUI), Mme GABRIEL-REGIS (donne procuration à M. FERRANDI), Mme ROYER-FANTONI (donne procuration à Mme PIETRI), *conseillers municipaux*.

ETAIT ABSENT : Mme AVOLIO, M. MORETTI, Mme PERI, Mme MARCAGGI, *conseillers municipaux*.

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2026, il est opportun d'examiner les crédits budgétaires ouverts en dépenses et en recettes au titre de l'exercice 2026.

I. Présentation générale du budget et situation financière en 2026

1. Les grandes masses budgétaires

Le budget primitif 2026, toutes sections confondues, s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 7 908 187.72 € en baisse de -13.40% par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	Evolution 2025-2026
Fonctionnement	4 569 107.06 €	3 588 406.93 €	-21.46%
Investissement	4 562 243.81 €	4 319 780.79 €	-5.31%
TOTAL	9 131 350.87 €	7 908 187.72 €	-13.40%

2. L'épargne

L'épargne brute constitue **la ressource interne dont dispose la commune** pour financer ses investissements de l'exercice.



	2026
Recettes réelles de Fonctionnement	3 588 406.93 €
Dépenses réelles de Fonctionnement	2 995 852.04 €
Epargne Brute	592 554.89 €

La part des recettes de fonctionnement (taux d'épargne brute) qui peut être consacrée pour investir ou rembourser de la dette s'élève en 2026 à 16.51%. Ce taux est supérieur de 6.51 points au seuil d'alerte de 10%.

Les objectifs poursuivis d'amélioration de l'épargne brute et du désendettement de la commune initiés depuis l'exercice 2022 conduisent aujourd'hui à un retour à une situation saine qui devra être poursuivie durant les prochains exercices.

II. Présentation analytique du Budget Primitif 2026

a) Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2026

Les dépenses Réelles de fonctionnement sont estimées à 2 995 852 € pour l'exercice 2026

Comparées au réalisé 2025 (2 756 833 €), elles connaissent une variation de +8.67%. Cette hausse est due à l'inflation et à l'incertitude et l'instabilité de l'économie actuelle.

OBJET	CFU 2025	BP 2026	Evolution 2025-2026
011 - Charges générales	755 550,50 €	866 792,99 €	14,72%
012 - Charges de personnel	1 556 662,01 €	1 587 795,25 €	2,00%
014 - Atténuations de produits	4 691,00 €	4 700,00 €	0,00%
65 - Subventions et participations	314 449,29 €	405 019,05 €	28,80%
66 - Charges financières	125 479,77 €	131 544,75 €	4,83%
Dépenses réelles de Fonctionnement	2 756 832,57 €	2 995 852,04 €	8,67%
023 - Virement à la section d'Investissement	- €	563 902,82 €	
042 - Opérations ordre transfert entre sections	204 730,00 €	28 652,07 €	
TOTAL	2 961 562,57 €	3 588 406,93 €	21,17%

➤ **011 -Charges à caractère général : +14.72%**

Ce chapitre représente 28.93% des dépenses réelles de fonctionnement en 2026. Il augmente de +14.72%, par rapport à 2025, notamment à cause du nouveau marché du PLU et pour répondre à une inflation en baisse mais toujours présente.

➤ **012 – Charges de personnel : +2.00%**

Ce chapitre représente 53.00% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le montant prévu en matière de dépenses de personnel s'élève à 1 587 792 € contre 1 556 662 € réalisés en 2025, afin d'également tenir compte de l'inflation, notamment celle de l'avancement d'échelon des agents, de la revalorisation du point d'indice et du SMIC.

Il est à noter que la commune désire stabiliser sa masse salariale en palliant les problématiques liées à l'absentéisme. En effet, le recours au remplacement est moins fréquent.

Pour l'année 2026, ce chapitre représente 13.52% des dépenses réelles de fonctionnement.



Cette nette progression par rapport à 2025 est due, entre autres, à l'inscription d'une nouvelle dépense relative aux pénalités de la loi SRU (90 168 €).

➤ **65 – Autres charges de gestion courante ou subvention et participation : +28.80%**

Une hausse est constatée à ce chapitre pour plusieurs raisons, détaillées dans le paragraphe dédié à la dette financière.

➤ **042 - Opérations ordre transfert entre sections**

Ce chapitre représente les dotations aux amortissements, dont la pratique est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

La somme de 28 652 € a ainsi été prévue au budget 2026.

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2026

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 3 588 407 € pour l'exercice 2026

Réalisées à hauteur de 3 835 592 € en 2025, elles devraient connaître une baisse de

-6.44%.

OBJET	CFU 2025	BP 2026	Evolution 2025-2026
013 - Atténuations de charges	147 700,38 €	120 000,00 €	-18,75%
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	185 707,50 €	261 460,00 €	40,79%
73 - Impôts et taxes	325 894,10 €	325 894,00 €	1,58%
731 - Fiscalité locale (M57)	2 110 931,00 €	2 144 234,00 €	
74- Dotations et participations	698 923,00 €	711 575,93 €	1,81%
75 - Autres produits de gestion courante	161 705,63 €	25 243,00 €	-84,39%
77 - Produits spécifiques	204 730,00 €		-100,00%
Recettes réelles de Fonctionnement	3 835 591,61 €	3 588 406,93 €	-6,44%
042 - Opérations ordre transfert entre sections	987,57 €	- €	
R002 - Excédent de Fonctionnement reporté N-1	- €	- €	
TOTAL	3 836 579,18 €	3 588 406,93 €	-6,47%

➤ **013 – Atténuations de charges : -18.75%**

Ce chapitre est constitué des remboursements sur rémunérations du personnel. Afin de répondre au principe de prudence, 120 000 € sont inscrits.

➤ **70 – Produits des services : +40.79%**

Ce chapitre, qui représente 7.29% des recettes réelles de fonctionnement, connaît une augmentation de 40.79%.

Cette augmentation est due à l'inscription des produits de la « Régie d'Alata » nouvellement créée.

Les redevances garderie et cantine restent stables.

➤ **73 – Impôts et taxes & 731 Fiscalité locale : +1.58%**

Ce chapitre représente 68.84% des recettes réelles de fonctionnement. L'inscription budgétaire 2026 s'élève à 2 470 128 € et correspond aux dotations et fonds divers et aux recettes fiscales définies par la DGFIP.

Pour l'année 2026, ce chapitre représente 19.83% des recettes réelles de fonctionnement.



Il intègre la Dotation globale de Fonctionnement ainsi que le forfait communal acquitté par les autres communes.

➤ **75 – Autres produits de gestion courante : -84.39%**

Ce chapitre représente 0.70% des recettes réelles de fonctionnement.

Cette baisse est due au fait que les recettes inscrites jusqu'en 2025, hors loyers communaux, font désormais parties de la « Régie d'Alata », nouvellement créée, inscrites au chapitre 70.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'Investissement du budget primitif 2026

Les engagements municipaux pour ce nouvel exercice tels que décrits ci-après se traduisent par la continuité des opérations engagées sur les exercices précédents et l'engagement de peu d'opérations nouvelles.

Les dépenses d'investissement sont estimées à 4 319 781 € pour l'exercice 2026.

Il est rappelé que les efforts de la commune pour continuer à améliorer ses ratios financiers doivent perdurer.

Pour cette raison en 2026, les dépenses d'investissement sont maîtrisées. Elles sont limitées aux investissements estimés prioritaires tout en achevant les équipements en cours et en priorisant les dépenses urgentes ou résultant d'une obligation légale ou réglementaire.

Ainsi, les dépenses d'équipement diminuent de -5.46%.

OBJET	BP 2025 + RAR	BP 2026 + RAR	Evolution 2025-2026
20 - Immobilisation incorporelles	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	580 141,52 €	217 971,53 €	-62,43%
23 - Immobilisations en cours	2 226 464,24 €	2 396 846,41 €	7,65%
Dépenses Equipement	2 831 605,76 €	2 639 817,94 €	-6,77%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 042,61 €	380 383,50 €	9309,35%
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 216 021,65 €	223 055,40 €	-81,66%
Dépenses Financières	1 220 064,26 €	603 438,90 €	-50,54%
Dépenses d'Investissement	4 051 670,02 €	3 243 256,84 €	-19,95%
D001 - Solde d'exécution négatif reporté N-1	517 437,04 €	1 076 523,95 €	
TOTAL	4 569 107,06 €	4 319 780,79 €	-5,46%

➤ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :**

Ce chapitre est relatif aux logiciels, sauvegarde et plus généralement à la mise en œuvre du réseau téléphonique et informatique.

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : -62.43%**

Cette diminution correspond au peu d'inscription en 21 puisque la plupart des opérations sont inscrites en 23. Cependant, la régularisation du patrimoine en cours engendrera des passages du 23 au 21 pour les opérations achevées.

Chapitre 23 Immobilisations en cours : +7.65%

Pour l'autorité, un part des restes à réaliser 2025 reportés sur 2026 représente 59.20% du chapitre 23, les 40.80% autres étant consacrés aux nouvelles inscriptions.



BP 2026	
Restes à réaliser 2313	1 418 991,88 €
Nouvelles inscriptions 2026	977 854,53 €
Total chapitre 23	2 396 846,41 €

Les opérations d'investissement sont annexées au présent rapport.

Elles sont présentées dans un **PPI Plan Pluriannuel d'Investissement**, tant en dépenses qu'en recettes.

Ce PPI s'inscrit dans la volonté de la commune d'opérer une **gestion pluriannuelle**, dite **AP/CP**.

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés**

Le chapitre 16 comprend le capital de la dette à rembourser au cours de l'exercice.

Pour l'exercice 2026, il s'élève à 223 055.40 € au titre des annuités de la dette.

Les recettes d'investissement du budget primitif 2026

OBJET	BP 2025 + RAR	BP 2026 + RAR	Evolution 2025-2026
13 - Subventions d'investissement	850 657,84 €	727 635,66 €	-14,46%
16 - Emprunts et dettes assimilés	48 481,29 €	500 000,00 €	931,33%
Recettes Equipement	899 139,13 €	1 227 635,66 €	36,53%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	258 967,00 €	272 845,00 €	5,36%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	582 507,66 €	1 313 980,24 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilés	900 000,00 €	416 645,50 €	-53,71%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	119 510,00 €	-
Recettes Financières	1 741 474,66 €	2 122 980,74 €	21,91%
Recettes d'Investissement	2 640 613,79 €	3 350 616,40 €	26,89%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 928 493,27 €	563 902,82 €	
040 - Opérations ordre transfert entre sections	- €	405 261,57 €	
TOTAL	4 569 107,06 €	4 319 780,79 €	-5,46%

➤ **Chapitre 13 – Les subventions d'Investissement : -14.46%**

Ce chapitre représente 21.72% des recettes d'investissement 2026 et s'élève à 727 635.66 € en baisse de -14.46%.

Cette chute s'explique par le fait que les demandes de subventions, non encore attribuées, ne sont pas inscrites au budget.

➤ **Chapitre 16 – L'emprunt : -3.36%**

Ce chapitre, inscrit dans les recettes d'équipement et dans les recettes financières, représente 27.36% des recettes d'investissement 2026. L'inscription correspond d'une part, à la contraction du prêt relais de 500 000 € et, d'autre part, à un emprunt d'équilibre de 416 645.50 €.

Chapitre 10 Les recettes financières : +5.36%

Pour l'année 2026, ce chapitre représente 47.36% des recettes d'investissement.

Les recettes financières comprennent les recettes perçues au titre :

- Du **FACTVA**, estimé à 190 000 €, somme stable par rapport à la somme perçues en 2025 ;
- De la Taxe d'aménagement, calculée à 82 845 €, soit 80% de la TAM prévue pour 2026 :
 - 150 autorisations d'urbanisme accordées en 2024 :
 - ✓ 1er versement en 2025 : 55 089 €
 - ✓ **2nd versement en 2026 : 37 943 €**
 - 124 autorisations d'urbanisme accordées en 2025 :
 - ✓ 1er versement en 2026 : 65 638 €
 - ✓ **2nd versement en 2027 : 44 863 €.**

Pour rappel, un arrêté préfectoral relatif à la Taxe d'aménagement annonce un versement de 2 669 075 € correspondant au projet « Balisaccia », non inscrit au budget par principe de prudence ;

- De l'excédent de fonctionnement capitalisé : 1 313 980.24 € issu de l'affectation du résultat 2025.

- **Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations**

Sont inscrits 119 510 € pour la vente d'un lot de l'ancienne école de Tuscia.

III. La Dette de la commune d'Alata inscrite du Budget Primitif 2026

La dette contractée par la commune jusqu'en 2022, a été nécessaire au financement de ses investissements en complément de l'autofinancement disponible.

Depuis 2023, la commune agit sur son niveau d'endettement et n'a pas contracté d'emprunt.

1. Le profil de l'encours de dette

Selon la charte « Gissler » 100% des emprunts de la commune sont classés 1A, c'est-à-dire le risque le plus faible. La structure d'endettement est saine.

L'encours est constitué de 100% de taux fixe.

2. Le profil d'extinction de dette

En 2026, les montants inscrits s'élèvent à :

- ✓ 111 545 € de charges d'intérêts (compris les ICNE),
- ✓ 223 055 € de capital.

Courant 2026, la commune remboursera une ligne de trésorerie de 500 000 €.

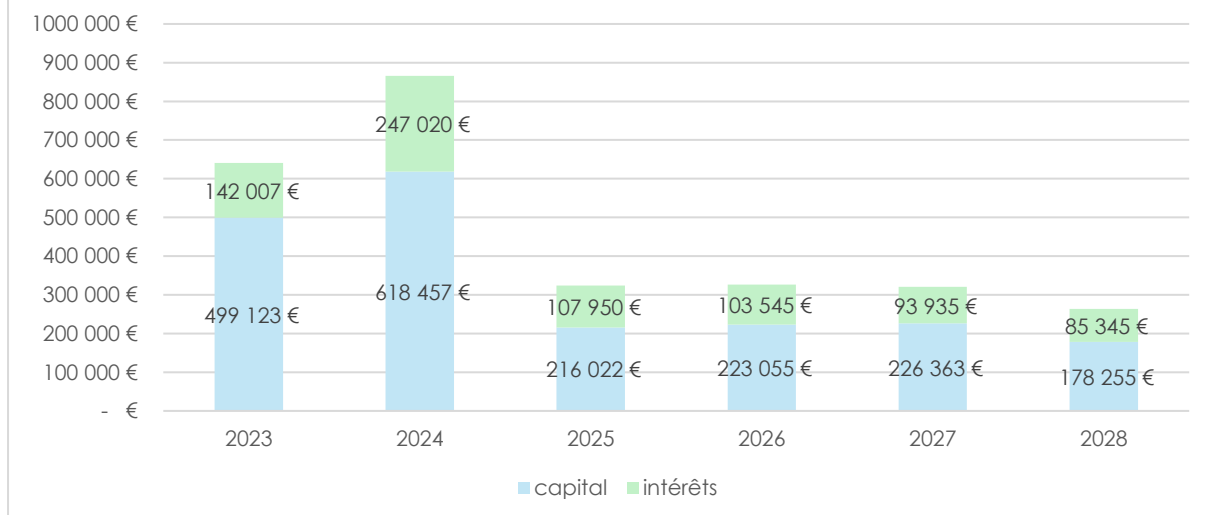
La commune contractera également un prêt relais d'un montant de 500 000 € afin de pallier le décalage de versement des subventions déjà accordées par nos financeurs.

Afin de couvrir les longs délais d'obtention des nouvelles demandes de subvention, un emprunt de 400 000 € devra être souscrit. En effet, sur les seuls dossiers Mairie et Place du village, 998 056 € sont en attente d'accord auprès des services de l'Etat.

Pour rappel, ces prêts pourront être remboursés lors du versement de la TAM relative au projet « A Balisaccia », déjà notifié, pour la somme de 2 669 075 €.



Remboursement annuités 2023 à 2028 (hors ligne de trésorerie)



DECISION

**le Conseil Municipal,
sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric Pellegrin,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté 2024/37 du 14 juillet 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 ;

VU la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2026 ;

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus.

VOTE

Par 19 voix Pour, 4 abstentions.

Abstentions : Véronique Pietri, Christophe Casalunga, Pascale Royer-Fantoni, Jean-Noël Cousin.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Secrétaire de séance
Lise VALAT**

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**